



**PRIMATURE**

-----  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE,  
-----

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DE LA VICE PRIMATURE

-----  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'ENVIRONNEMENT

-----  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA NATURE  
-----

REPUBLIQUE GABONAISE  
UNION TRAVAIL JUSTICE  
-----

**Discours télévisé de Son Excellence  
Madame Georgette KOKO,  
Vice Premier Ministre,  
Ministre de l'Environnement,  
de la Protection de la Nature et de la Ville**

**A l'occasion de la célébration  
de la JOURNÉE MONDIALE  
DES ZONES HUMIDES**

**Libreville, le 02 Février 2008**

**Chers Concitoyens,**

**Mesdames et Messieurs,**

A l'instar de la Communauté Internationale, le Gabon célèbre le 02 Février de chaque année, la Journée Mondiale des Zones Humides.

Pour l'année 2008, le thème retenu par les Nations Unies s'intitule : « **Notre santé dépend de celle des zones humides** ».

Beaucoup d'entre nous ne sont pas familiers du vocable « zones humides », et ne savent surtout pas les enjeux socioéconomiques de ces espaces pourtant en abondance dans notre pays.

En effet, les zones humides sont des milieux naturels qui se caractérisent par la présence d'une eau permanente ou temporaire, douce, saumâtre ou salée, en surface ou en profondeur dans le sol.

Elles jouent un rôle écologique capital, en particulier pour la qualité des eaux et la biodiversité que l'on y observe.

Sur le plan économique, les zones humides servent de support à des activités tels, la pêche, l'agriculture, le tourisme, etc.

C'est dire à quel point, elles doivent occuper une place importante dans les politiques qui visent la réduction de la pauvreté et l'amélioration du cadre de vie.

### **Mesdames et Messieurs,**

Les zones humides qui sont des systèmes écologiques complexes font aujourd'hui l'objet d'une attention toute particulière au plan mondial, en vue de leur restauration ou de leur conservation dans le cadre de la Convention de Ramsar, ratifiée par le Gabon en 1987.

En sa qualité de partie contractante à cette Convention, notre pays entend respecter ses engagements en réalisant les activités de conservation et d'utilisation durable de ces espaces dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ce d'autant plus facilement que la décision historique prise par le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. EL HADJ OMAR BONGO ONDIMBA, de créer un réseau de 13 parcs nationaux, a mis en place les conditions favorables à la mise en œuvre des objectifs de gestion rationnelle et durable des zones humides. Les parcs nationaux apparaissent de ce fait comme des avant-postes de la promotion des politiques publiques de conservation des zones humides.

## **Mesdames et Messieurs,**

Le thème de cette année, « ***notre santé dépend de celle des zones humides*** », montre une fois de plus que l'humanité n'a pas d'avenir sans respect de l'environnement et exige que l'on s'interroge sur l'interface société et nature. Une démarche de développement durable qui doit continuellement trouver son équilibre dans une dynamique bornée par l'économie, l'écologie et les besoins de la population. Par ce biais, la communauté internationale, nous invite, à placer les milieux humides au cœur des stratégies devant garantir un bien-être durable.

Cependant, force est de constater que les zones humides sont de plus en plus dépendantes de leur environnement global et vulnérables vis-à-vis de multiples activités humaines qui rendent difficiles à leur préservation.

En effet, ces écosystèmes sont aujourd'hui à la confluence des pressions exercées par la croissance urbaine, l'activité de pêche, et l'exploitation des richesses du sous sol qui sont une cause de leur appauvrissement.

Les mangroves naguère réparties sur une zone géographique étendue de notre littoral, sont aujourd'hui menacées par les communautés qui se sont installées dans leur voisinage et qui exploitent abusivement la ressource ligneuse. Les observations fait par mes services et par les chercheurs montrent l'impact dramatique de l'action de l'homme sur ces mangroves, notamment du fait de la présence de campements de pêches illégaux au nord de Libreville, jusqu'à l'intérieur du parc national d'Akanda. Compromettant ainsi l'attrait physique et visuel de ce parc.

### **Chers Concitoyens,**

Dans ce contexte peu reluisant pour nos écosystèmes humides, j'invite les différents opérateurs économiques et les populations dont les activités sont tributaires de l'eau ou qui les exercent directement dans les zones humides, à prendre des dispositions salutaires pour éviter une dégradation encore plus accrue du milieu qui conditionne à la fois le développement de leurs activités et l'état de santé ainsi que la vie de l'homme.

A ce niveau, je veux saluer l'action volontariste des ONG qui oeuvrent de manière concertée avec les

communautés de pêcheurs, afin de trouver des solutions  
prennes à leurs besoins en bois de chauffe.

Enfin, il me plaît de dire toute la détermination du  
Gouvernement conduit par son Excellence Jean  
EYEGUE NDONG, Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement, à promouvoir une utilisation rationnelle  
de ces milieux dont dépendent la vie et le travail de  
milliers de Gabonaises et de Gabonais. C'est pourquoi,  
Je saisis cette occasion pour inviter, les usagers des  
zones humides littorales, en particulier des mangroves à  
adopter des comportements économiquement et  
écologiquement responsables. Les missions de  
surveillance et de contrôle vont être accentuées et des  
sanctions seront prises à l'encontre des contrevenants  
aux dispositions réglementaires qui protègent notre  
environnement.

Vive la Journée Mondiale des zones humides

Vive le Gabon

Je vous remercie.